



Eléments publiés en application du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Rémunération long terme de Christophe Guérin

1) Acquisition d'actions sous le plan n°18 du 13 mars 2018

Le Comité des Rémunérations a constaté la réalisation partielle des conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition définitive des actions attribuées à Christopher Guérin en tant que salarié au moment de l'attribution, avant sa nomination en tant que Directeur Général, au titre de la rémunération à long terme n°18 du 13 mars 2018.

L'acquisition définitive des actions de performance dans le cadre du plan n°18 du 13 mars 2018 était soumise aux conditions de performance suivantes.

En fonction du niveau de performance reconnu à la fin de la période d'acquisition au 13 mars 2022, le nombre d'actions acquises pour le Directeur Général varie entre 0 et un maximum de 6 000 selon les barèmes suivants :

Rang atteint par le TSR de Nexans par comparaison avec le TSR du panel	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
1 ^{er} rang	100%
2 ^{ème} rang	90%
3^{ème} rang	80%
4 ^{ème} rang	70%
5 ^{ème} rang	60%
6 ^{ème} rang	50%
7 ^{ème} rang	40%
8 ^{ème} rang et en-dessous	0

Niveau de Simplified Economic Value Added à fin 2021	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
≥ 110 M€	100%
≥ 98 M€ et < 110 M€	90%
≥ 86 M€ et < 98 M€	80%
≥ 74 M€ et < 86 M€	70%
≥ 62 M€ et < 74 M€	60%
≥ 50 M€ et < 62 M€	50%
< 50 M€	0%

La performance TSR de Nexans est classée troisième. Dans ces conditions, le niveau atteint est tel que 80% des actions attribuées au titre de cette condition sont définitivement acquises.

Concernant la condition EVA, le niveau atteint est tel qu'aucune des actions attribuées sous cette condition n'est définitivement acquise.

Suite à la constatation par le Comité des Rémunérations de l'atteinte des conditions de performance, Christopher Guérin a définitivement acquis 40% des actions attribuées dans le cadre du plan d'actions de performance n°18 du 13 mars 2018. En conséquence, le nombre d'actions définitivement acquises par Christopher Guérin est de 2 400, représentant 50% du maximum (6 000 actions).

2) Attribution d'actions de performance sous le plan n°22 du 17 mars 2022

Conformément à la politique de rémunération long-terme du Groupe et aux autorisations données par les 27^{ème} et 28^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale annuelle du 12 mai 2021, le Conseil d'administration réuni le 17 mars 2022 a adopté un plan de rémunération long-terme n°22 sous la forme d'un plan d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites destinées aux principaux cadres managers du Groupe.

Les principales caractéristiques de ce plan ont été présentées aux actionnaires dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale du 12 mai 2021, dans les limites de 300 000 actions de performance destinées aux dirigeants mandataires sociaux et principaux managers du Groupe, et 50 000 actions gratuites destinées aux Talents, et seront détaillées dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale du 11 mai 2022, en particulier s'agissant du périmètre, des règles d'attribution et des conditions de performance à satisfaire en vue de l'acquisition définitive des actions de performance.

Sur le fondement de la décision de l'Assemblée du 13 mai 2020, le Conseil a en particulier décidé d'attribuer au Directeur Général 14 000 actions de performance (représentant 4,67% de l'enveloppe d'attribution totale maximum autorisée par l'Assemblée) dont l'acquisition définitive est conditionnée par l'atteinte de deux conditions de performance d'égale importance.

Les conditions de performance pour tous les bénéficiaires d'actions de performance, dont le Directeur Général, sont les suivantes :

(1) une condition de performance boursière appliquée à 40% des actions attribuées et consistant à mesurer le TSR (total shareholder return) de Nexans et à le comparer au TSR d'un panel de référence intégrant les 9 sociétés suivantes : Belden, Legrand, Prysmian, Rexel, ABB, Schneider Electric, Leoni, NKT Cables et ZTT. Le Conseil d'administration pourra revoir ce panel en cours de période, dans le cas exceptionnel de disparition de certaines de ces sociétés ou de consolidation entre sociétés.

Pour la période considérée, le TSR correspond à la croissance du cours de l'action augmentée du dividende par action. La croissance du cours de l'action est appréciée en considérant la moyenne des cours d'ouverture des 3 mois précédant l'attribution et la moyenne des 3 mois précédant la fin de la période d'appréciation de la performance.

De plus, le dividende par action est la somme des dividendes versés sur une action (Nexans ou du panel) pendant la période de 3 ans d'appréciation de la performance.

Le TSR ainsi obtenu sera comparé à celui calculé sur la même période sur le panel de comparaison, et résultera en un classement entre Nexans et les sociétés au sein du panel.

(2) une condition de performance économique appliquée à 40% des actions attribuées et consistant à mesurer le Free Cash Flow à fin 2024¹.

(3) une condition de performance RSE appliquée à 20% des actions attribuées et consistant à mesurer la réalisation des ambitions RSE du groupe tels que définies ci-dessous :

		KPI	Target 2022	Target 2023	Target 2024
L'HUMAIN	Sécurité au travail	Taux de fréquence des accidents de travail (1)	1,00	0,90	0,8
		Taux de gravité (2)	< 0,11	< 0,10	< 0,10
	Capital humain	Postes cadres pourvus en interne (3)	55-57%	60%	60%
		Taux de femmes cadres	25%	26%	27%
		Taux de femmes occupant un poste dans le Top Management (4)	17% - 19%	18% - 20%	20% - 22%
Sensibilisation à la RSE	Salariés bénéficiant d'un plan de performance à long terme intégrant des critères RSE (5)	100%	100%	100%	

L'ENVIRONNEMENT	Gestion environnementale	Sites industriels certifiés ISO 14001	90%	93%	100%
		Taux de recyclage des déchets de production (6)	94%	95%	96%
	Economie circulaire	Revenus générés par des produits et des services contribuant à la transition et l'efficacité énergétique (7)	60%-70%	70%-80%	70%-80%
		Part de tourets de câbles Nexans dans le monde recyclables et connectés à des plateformes numériques (8)	55%	80%	90%
	Climat	Reduction des émissions de gaz à effet de serre (année de référence 2019) (9)	-12,6%	-16,8%	-21%
Part d'énergie renouvelable ou décarbonée (10)		68%	72%	77%	

L'ECOSYSTEME	Ethique des affaires	Managers ayant suivi le parcours annuel de sensibilisation à la conformité (11)	100%	100%	100%
	Parties prenantes	Nombre de fournisseurs principaux du Groupe et fournisseurs "à risque RSE", ayant une évaluation RSE valide \geq 35% délivrée par EcoVadis (ou équivalent) (12)	370	500	600
		Taux d'engagement des salariés (13)	78%	78%	80%
	Fondation Nexans	Budget alloué à la Fondation Nexans	300 000 €	300 000 €	400 000 €

(1) Taux de fréquence global des accidents = nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24h/nombre total d'heures travaillées x 1000000. Ce taux concerne les internes et les intérimaires.

(2) Taux de gravité : nombre de jours perdus pour cause d'accident du travail/heures travaillées)*1000. Ce taux concerne uniquement les travailleurs internes.

(3) Part de postes pourvus en mobilité interne à partir du grade C, selon le Nexans Grading System

(4) Top Management : Catégorie de salariés définie par le Comité exécutif du Groupe sur la base du Nexans Grading system

(5) Parmi les salariés bénéficiant d'un plan de performance à long terme validé par le Conseil D'administration, 100% d'entre eux intègrent un critère RSE

(6) Les déchets de production sont majoritairement constitués de métaux non ferreux et de matières plastiques. Ils sont revalorisés en interne ou en externe

(7) Éoliennes en mer, projets d'interconnexion, services publics d'électricité, réseaux intelligents (transition énergétique), efficacité énergétique (bâtiment), accessoires, énergie solaire, énergie éolienne, éco-mobilité et gestion des actifs

(8) Part des tourets consignés Nexans dans le monde qui sont connectés à des plateformes numériques via des technologies telles que la RFID ou l'Internet des objets et qui sont recyclables après plusieurs rotations côté client

(9) Les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les scopes 1 et 2 ainsi qu'une partie du scope 3 concernant les voyages d'affaires, les déplacements domicile-travail des salariés, les déchets générés, ainsi que les transports en amont et en aval, tels que définis par le protocole GES - ghgprotocol.org. Les objectifs sont basés sur la réduction des émissions de 2019, l'année de référence

(10) Part d'énergie renouvelable produite directement par les sites Nexans ou par l'achat d'énergie décarbonée

(11) Classés dans l'outil HR My Learning comme employés du Groupe "Comité de direction et membres du Conseil d'Administration, autres cadres supérieurs, directeurs et salariés occupants des postes clés" (nonobstant l'activité Faisceaux, où les quatre principaux cadres étaient concernés), pour suivre le parcours annuel de sensibilisation à la conformité couvrant plusieurs sujets, notamment la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, le droit de la concurrence, le harcèlement et la discrimination, et le système d'alerte

(12) Nombre de fournisseurs considérés comme pouvant présenter un risque RSE important ainsi que les fournisseurs principaux du Groupe, ayant une évaluation RSE valide \geq 35% délivrée par EcoVadis (ou équivalent). La classification des fournisseurs est basée sur la cartographie des risques RSE

¹ Free Cash Flow = Cash Flow total avant dividende et M&A tel que figurant dans les états financiers 2024 du Groupe publiés en 2025 (sur la base de la dette nette).

Dans un souci de clarté et de cohérence avec la communication externe, le Free Cash Flow est défini comme le Free Cash Flow publié. Il pourra être ajusté en cas d'impacts dans les domaines suivants :

- changements dans le périmètre des opérations,
- dépenses d'investissement stratégiques ayant un impact sur 2024,
- pour les projets haute tension, les décaissements fiscaux effectués à l'achèvement en 2024.

Tous ces retraitements seront pris en compte dans le Free Cash Flow Normalisé, dont la définition est disponible dans le Document d'Enregistrement universel. Enfin, il convient de noter que le Free Cash Flow sera retraité des effets de change et exprimé au taux de change LCE22.

En fonction des niveaux de performance qui seront constatés à l'issue de la période d'acquisition expirant le 17 mars 2026, le nombre d'actions qui seront définitivement acquises par le Directeur Général pourra varier entre 0 et au plus 14 000 actions, en application des échelles suivantes :

Pallier atteint par Nexans par rapport au TSR du panel	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
1er or 2ème rang	100%
3ème rang	90%
4ème rang	80%
5ème rang	60%
En-dessous du 5ème rang	0%

Niveau de Free Cash Flow du Groupe à fin 2024	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
≥ 270 M€	100%
≥ 265 M€ et < 270 M€	90%
≥ 260 M€ et < 265 M€	80%
≥ 255 M€ et < 260 M€	70%
≥ 250 M€ et < 255 M€	60%
≥ 245 M€ et < 250 M€	50%
< 245 M€	0%

Niveau de l'indice CSR atteint à fin 2024	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
≥ 90%	100%
≥ 70% et < 90%	70%
< 70%	0%

L'attribution au dirigeant mandataire social est conforme au Code AFEP-MEDEF et aux caractéristiques décrites dans la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (publiée sur le site www.nexans.com), en particulier :

Conditions de performance	L'acquisition définitive des actions de performance est soumise à la constatation par le Comité des Rémunérations de la satisfaction des conditions de performance.
Obligation de conservation	Le Directeur Général devra conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 25% des actions de performance acquises de manière définitive, sous réserve d'une décision contraire du Conseil au regard de sa situation et en particulier au vu de l'objectif de conservation d'un nombre croissant de titres ainsi acquis.
Prohibition des instruments de couverture	Les actions de performance attribuées au Directeur Général ne peuvent pas faire l'objet de couverture jusqu'à la fin de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration.
Périodes recommandées d'abstention	Procédure Groupe « Délit d'initié ».